

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 18 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BEGUIN Jean-Claude	à BERNARD Joseph
BOUCHER Gaëlle	à RASLE-ROCHE Morgan
CLEC'H Vincent	à CONNAN Josette
DOYEN Virginie	à LE GAOUYAT Samuel
INDERBITZIN Laure-Line	à CHARLES Olivier
LE GALL Annie	à PRIGENT Marie-Yannick
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
ROLLAND Paul	à PRIGENT Christian
TALOC Bruno	à BURLOT Gilbert
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; HAGARD Elisabeth ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE JANNE Claudie ; LE MEUR Frédéric ; LEYOUR Pascal ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	62
Procurations	10
Absents	16

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 12 octobre 2022

DEL2022-10-179

CONTRAT DE VILLE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION : DEMANDE DE PROLONGATION

Les quartiers Roudourou et Gourland à Guingamp sont entrés dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville en 2007. Suite à la réforme de 2014 la Ville de Guingamp n'était plus éligible au nouveau zonage de la Politique de la Ville pour une raison de densité de population insuffisante. Néanmoins, les communes sortantes avaient la possibilité de signer un nouveau contrat de ville « territoire de veille active »

Le nouveau cadre national a permis de modifier les périmètres des anciens quartiers Ainsi, le périmètre de veille active du territoire de Guingamp concerne aujourd'hui les quartiers suivants.

-  Castel Pic
-  Roudourou Gourland
-  La Madeleine/ Kermado Cité le fort/Les Petites salles

Les contrats de ville sont composés de **trois piliers** :

- **La cohésion sociale** prévoit de soutenir les équipements sociaux, culturels, sportifs, et les associations assurant le lien social sur le territoire. Ce pilier intègre les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice. Attention particulière portée aux familles monoparentales.
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain** avec pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires, en particulier de ceux qui résident en logement social. Ce pilier soutiendra les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier.
- **L'emploi et le développement économique** : objectif de réduire de moitié sur la durée du contrat de ville les écarts de taux d'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes (présence de Pôle emploi et des missions locales) La mobilisation des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, ainsi que le développement du soutien à l'entrepreneuriat sont une priorité

Le contrat de ville repose également sur **quatre axes transversaux** :

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les discriminations
- La jeunesse
- La citoyenneté

Le contrat repose sur un diagnostic du territoire de veille active qui analyse les éléments suivants :

- Les populations
- Structure familiale
- La petite enfance
- Enfance/jeunesse
- L'activité des jeunes
- Précarité
- Emploi Formation
- Logement et cadre de vie

En ce qui concerne la gouvernance, le pilotage stratégique du contrat de ville doit être assuré par l'agglomération (article 4 des statuts) et la ville de Guingamp qui a en charge la mise en œuvre opérationnelle de ce contrat.

Le contrat de ville prévoit également que soit associé un conseil citoyen composé de 2 collèges :

- Un collège « habitants », pour lequel la parité hommes/femmes est exigée,
- Un collège « acteurs locaux »

Le contenu du contrat de ville :

Le contrat comporte en annexe un plan d'actions détaillé permettant un meilleur partage des actions et d'en dresser le bilan plus aisément.

Le contrat de ville signé pour la période 2015-2020 a été prolongé pour 3 ans par la signature d'un protocole d'engagements renforcés validé par le conseil d'agglomération le 15 décembre 2020.

Réussites et manques de chacune des actions ont été analysés et partagés et permettent d'adapter ou d'établir de nouvelles priorités d'actions.

Parmi les réussites les plus notables :

- Forte dynamique du réseau partenarial
- Implication des habitants et du conseil citoyen dans les projets
- Forte dynamique partenariale autour du Projet de Réussite Educative (coordination, EPS...)
- Actions mobilité : guide mobilité, vélo sprint, scooter, véhicule
- Dispositif DAO (primo arrivants)
- En matière d'habitat l'aération de l'espace urbain, l'amélioration du confort thermique des logements, la mise en accessibilité PMR
- L'importance des locaux de proximité : ouverture trois fois par semaine sur chaque site

L'évaluation définitive doit permettre de solliciter la prolongation d'un nouveau contrat.

Au regard du tissu socio-économique de la ville de Guingamp et de l'impact du premier contrat sur son aire urbaine, il ressort qu'une prolongation sous la forme des « quartiers prioritaires de la politique de la ville » serait totalement de nature à répondre aux enjeux des quartiers et populations concernés. Si tel n'était pas le cas en raison des critères d'éligibilité, l'agglomération et la ville de Guingamp souhaitent à minima que ce soit prolongée le dispositif « Territoire de veille active »

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **De solliciter le renouvellement d'un dispositif de politique de la ville sur les quartiers prioritaires de la ville de Guingamp.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon SIMON